

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-15-1

N° applicatif 13310

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

Service consulté

SOUTIEN AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DREILAND - SUBVENTION 2025 ET AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PLANIFICATION SUR 2026 - 2028

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du projet d'aménagement Dreiland situé sur le secteur des Trois Frontières et a approuvé la convention de planification trinationale liée au projet pour la période 2022 - 2025.

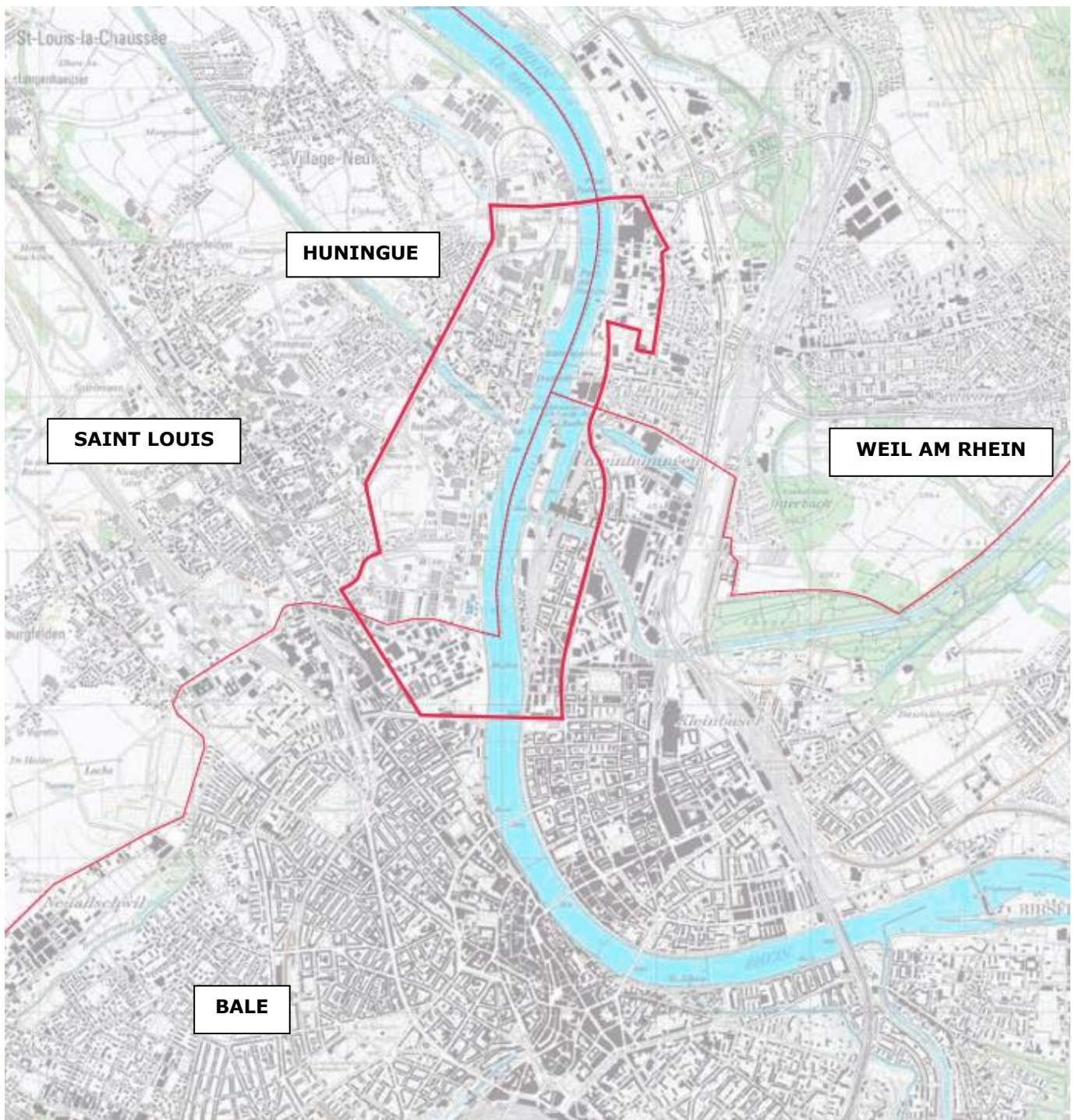
Le présent rapport a pour objet :

- d'autoriser le versement de la subvention du projet Dreiland à l'Eurodistrict Trinationale de Bâle pour l'année 2025, d'un montant de 7 488 € ;
- de valider l'avenant de prolongation de la convention de planification sur la période 2026 - 2028, pour un montant global de 15 995 €.

La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du projet Dreiland relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de près de 430 hectares, le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN et le Canton de Bâle-Ville (Cf. plan de situation page suivante).

La gestion administrative et technique du projet est assurée par l'Eurodistrict Trinationale de Bâle.

Plan de situation de périmètre d'étude DreiLand :



1 – Avancement du projet DreiLand depuis 2012

La première convention de planification relative à la coopération pour le futur développement du quartier DreiLand, a été signée le 25 septembre 2012, associant le canton de Bâle-Ville, les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et le Département du Haut-Rhin. Elle couvrait la période 2013–2014 et a été prolongée sur l'année 2015. Elle a donné lieu à la validation d'un masterplan trinational, à la réalisation d'études relatives à la création de deux ponts

sur le Rhin et à la mise en place d'une stratégie de communication trinationale autour du projet Dreiland.

La seconde convention, couvrant la période 2016–2020, a intégré de nouveaux partenaires tels que le Landkreis Lörrach. Les travaux suivants ont été menés :

- une étude de mobilité et de transport à l'échelle du Dreiland destinée à l'élaboration d'un concept trinationnel de transports sur le périmètre du projet ;
- un concours de projets pour la réalisation de la passerelle portuaire et du pont sur le Rhin ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur les paysages et sur les usages de trois parcelles pilotes, avec la réalisation d'un catalogue de critères et d'un label Dreiland présentés dans une brochure ;
- le lancement d'une étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin ;
- le développement du concept de communication.

Du fait des perturbations rencontrées dans le rendu des études, liés au contexte de pandémie de COVID 19, une convention d'un an a été signée en 2021 pour permettre la finalisation de l'étude d'opportunité concernant le pont sur le Rhin et de préparer le programme de travail pour la période 2022 – 2025.

2 – Soutien au projet Dreiland en 2025

Le cofinancement total du projet Dreiland sur la période 2022 - 2025 s'élève à 720 000 €, soit un budget annuel de 180 000 €. La Collectivité européenne d'Alsace y participe à hauteur de 4,16 %, soit 7 488 € par an.

Partenaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Canton de Bâle (50 %)	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	360 000 €
Weil-am-Rhein (18,75 %)	33 750 €	33 750 €	33 750 €	33 750 €	135 000 €
Landkreis Lörrach (6,25 %)	11 250 €	11 250 €	11 250 €	11 250 €	45 000 €
SLA (10,42 %)	18 756 €	18 756 €	18 756 €	18 756 €	75 024 €
Huningue (10,42 %)	18 756 €	18 756 €	18 756 €	18 756 €	75 024 €
CeA (4,16 %)	7 488 €	7 488 €	7 488 €	7 488 €	29 952 €
TOTAL	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	720 000 €
INTERREG	36 203,32 €				

Le programme de travail inscrit dans l'actuelle convention pour la période 2022 - 2025 se décline autour de 4 thématiques :

- Ponts, mobilité et faisabilité économique :
 - réalisation d'un concept de mobilité trinationale en lien avec le pont sur le Rhin,
 - lobbying pour le financement du pont sur le Rhin,
 - études complémentaires sur les connexions tramway et mobilités douces.

- Aménagement et urbanisme :
 - o planification et mise en œuvre de mesures d'adaptation de la ville au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur),
 - o travail en lien avec le milieu universitaire et voyage d'étude.
- Usages initiaux :
 - o suivi de projets pilotes en vue de leur certification par un groupe d'experts trinational (sur la base du catalogue de critères DreiLand).
- Communication :
 - o communication trinationale continue au travers d'outils (site Internet, film promotionnel, relations médias, etc.) et organisation de manifestations (ex : DreiLand-Tour en juin 2022),
 - o lobbying suprarégional.

3 – Avenant de prolongation de la convention de planification sur 2026 - 2028

Afin de poursuivre le partenariat et les études en cours liés à l'aménagement du projet DreiLand, les partenaires financiers ont convenu courant 2025 de la nécessité de prolonger, sur la période 2026 – 2028, les engagements des partenaires fixés par la convention de planification 2022 – 2025 du 30 juin 2022. Dans la mesure où les actions à mettre en œuvre restent les mêmes que dans la convention actuelle, un avenant de prolongation à la convention est apparu adéquat.

Le programme de travail 2026 – 2028 reprend ainsi les thématiques de travail de la convention initiale :

- Ponts, mobilité et faisabilité économique :
 - o finalisation des études complémentaires sur les connexions tramway et mobilités douces,
 - o adaptation des planifications du futur réseau de transport et des hubs de mobilité et des modélisations,
 - o poursuite des études de faisabilité du pont sur le Rhin, qui fera l'objet d'un sous projet avec un budget distinct avec un financement Interreg IV.
- Aménagement et urbanisme :
 - o finalisation de l'actualisation du concept urbain débutée en 2025,
 - o poursuite des réflexions liées à l'adaptation au climat.
- Communication :
 - o communication trinationale continue au travers d'outils (site Internet, film promotionnel, relations médias, ...) et organisation de manifestations à l'occasion de l'achèvement du concept de mobilité et de l'actualisation du concept urbain,
 - o lobbying suprarégional.

Le cofinancement total du projet DreiLand attendu sur la période 2026 à 2028 s'élève à 519 170 €, avec un budget annuel oscillant entre 171 300 € et 175 520 €, en fonction de l'avancée des actions prévues. Ces montants intègrent le reliquat attendu fin 2025 d'un montant de 134 520 € correspondant à la part du budget consacré au projet pour la période 2022-2025 qui n'a pas été consommée pour la réalisation des études en cours prévues par la convention 2022 – 2025 et qui seront finalisées sur la période 2026 - 2028. La

Collectivité européenne d'Alsace participerait ainsi au financement du projet à hauteur de 4,16 % du coût total, hors reliquat.

Partenaires	2026	2027	2028	TOTAL
Canton de Bâle (50 %)	63 230 €	65 340 €	63 750 €	192 320 €
Weil-am-Rhein (18,75 %)	23 710 €	24 505 €	23 910 €	72 125 €
Landkreis Lörrach (6,25 %)	7 900 €	8 170 €	7 970 €	24 040 €
SLA (10,42 %)	13 180 €	13 615 €	13 290 €	40 085 €
Huningue (10,42 %)	13 180 €	13 615 €	13 290 €	40 085 €
CeA (4,16 %)	5 260 €	5 435 €	5 300 €	15 995 €
TOTAL du financement des partenaires	126 460 €	130 680 €	127 510 €	384 650 €
Reliquat 2025	44 840 €	44 840 €	44 840 €	134 520 €
BUDGET TOTAL	171 300 €	175 520 €	172 350 €	519 170 €

La subvention d'investissement à l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) pour la participation aux coûts des études s'élèverait ainsi à 5 260 € en 2026, 5 435 € en 2027 et 5 300 € en 2028.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle, dans le cadre de l'aménagement du projet Dreiland, une subvention d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 7 488 € pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le versement de la subvention à l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) en un seul versement ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P056	O022	P056E09	T100	(3244) 204-20421-60	7 488 €
TOTAL					7 488 €

- d'approuver le emploi de la part non consommée du budget consacré au financement du projet pour la période 2022 – 2025, d'un montant estimé à 134 520 €, pour le financement du projet sur la période 2026 - 2028.
- d'approuver l'avenant à la convention de planification trinationale Dreiland 2022 – 2025 du 30 juin 2022, la prolongeant sur la période 2026 - 2028, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.